

Délibération 2023-024

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL : Convention opérationnelle commune de Mirepoix-sur-Tarn « Cœur de Bourg » - Opération d'aménagement à dominante de logement – AXE 1

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, régulièrement convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la Salle Bernadou à Villemur-sur-Tarn, sous la présidence de M. Jean-Marc DUMOULIN, Président, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 04 avril 2023.

Participants

Présents

Bessières	M. BERINGUIER Bernard, M. DARENGOSSE Ludovic, M. HAMDANI Aïli, Mme LAVAL Carole, M. MAUREL Cédric
Bondigoux	M. ROUX Didier
Buzet sur Tarn	M. BONNASSIES Patrick, Mme CHARLES Ghislaine, Mme GUERRERO Katia, M. JOVIADO Gilles
La Magdelaine sur Tarn	Mme GAYRAUD Isabelle
Layrac sur Tarn	M. ASTRUC Thierry
Le Born	M. SABATIER Robert
Mirepoix sur Tarn	Mme BLANCHARD ESSNER Sonia, M. RICHARD Jean-Louis
Villematier	M. JILIBERT Jean-Michel
Villemur sur Tarn	M. CHEVALLIER Georges, Mme DELTORT Florence, M. DUMOULIN Jean-Marc, Mme DUQUENOY Aurore, M. MICHELOT Jean-Michel, Mme PREGNO Agnès, M. REGIS Daniel.

Conseillers ayant donné pouvoir

Mme RIVIERE Christel a donné pouvoir à M. MAUREL Cédric,
Mme SAUNIER Karine a donné pouvoir à M. JILIBERT Jean-Michel
Mme FOLLEROT Danielle a donné pouvoir à Mme DELTORT Florence
M. SANTOUL Michel a donné pouvoir à M. BERINGUIER Bernard

Conseillers excusés

Mme MONCERET Mylène, M. ANTONY Maxime.

Conseillers absents

M. DEMETZ Gilbert, M. BRAGAGNOLO Patrice.

Secrétaire de séance

M. DARENGOSSE Ludovic

Membres en exercice - 31 | Membres présents - 23 | Pouvoirs - 04 | Membres absents - 04

Délibération 2023-024

Exposé

La commune de Mirepoix et l'EPCI confient à l'EPF (Etablissement Public Foncier) qui l'accepte une mission d'acquisitions foncières sur le secteur centre-bourg en vue de réaliser une opération d'aménagement à dominante de logements comprenant des logements dont au moins 20% de logements locatifs sociaux, des services et des équipements publics.

La présente convention est conclue pour une durée de huit ans à compter de son approbation par le préfet de Région **annexe**.

Le montant prévisionnel de l'engagement financier de l'EPF au titre de la présente convention est fixé à 600 000 €.

Décision

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil Communautaire, à **l'unanimité** :

- **Approuve** le projet de convention *opérationnelle* entre l'Établissement Public Foncier d'Occitanie et la communauté de communes Val'Aïgo/commune de Mirepoix-sur-Tarn ;
- **Autorise** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention et les documents y afférents ;
- **Donne** tout pouvoir pour la mise en œuvre des dispositions relatives à ladite convention ;
- **Mandate** Monsieur le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision.
- **Précise** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Votants – 27 | Pour – 27 | Contre – 00 | Abstention – 00

Ainsi fait et délibéré à Salle Bernadou à Villemur-sur-Tarn, les jours, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de Séance,
M. DARENGOSSE Ludovic



Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées,
Le **21 AVR. 2023**



Pour extrait conforme,
Le Président
M. Jean-Marc DUMOULIN

